

**S.A. MOLENAT HOLDING**

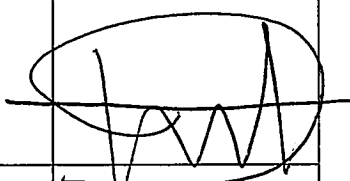
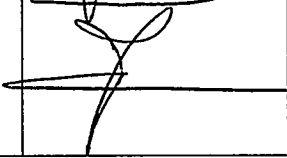
**Société Anonyme**

**Au capital de 629 610 euros**

**Siège social : 19 Site Industriel  
Centre Ville  
12300 DECAZEVILLE**

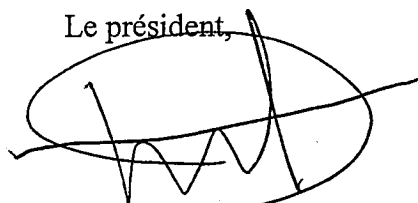
**R.C.S. RODEZ B 414 608 414**

**FEUILLE DE PRESENCE**  
**DE LA REUNION DU DIRECTOIRE**  
**DU 2 JUILLET 2009**

| <b>ASSOCIES</b><br><b>Nom - Prénom - Adresse</b>       | <b>PARTS</b> | <b>VOIX</b> | <b>MANDATAIRES</b> | <b>SIGNATURES</b>                                                                     |
|--------------------------------------------------------|--------------|-------------|--------------------|---------------------------------------------------------------------------------------|
| Monsieur MOLENAT Philippe<br>Peyrebrune<br>12300 FIRMI | 21 974       | 21 974      |                    |  |
| Madame MOLENAT Pascale<br>Peyrebrune<br>12300 FIRMI    | 8 750        | 8 750       |                    |  |

Le président certifie exacte la présente feuille de présence, faisant apparaître que deux associés sont présents ou représentés, totalisant 30 724 parts sociales ayant droit de vote et auxquelles sont attachées 30 724 voix.

Le président,



**MOLENAT Philippe**

**MOLENAT HOLDING**  
**Société Anonyme à Directoire et Conseil de surveillance**  
**au capital de 629 610 euros**  
**Siège social : 19 Site Industriel du Centre**  
**12300 DECAZEVILLE**

**RCS RODEZ B 414 608 414**

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU DIRECTOIRE DU 2 JUILLET 2009**

L'an deux mille neuf et le deux juillet à onze heures, les membres du Directoire se sont réunis, au siège social de la Société, sur convocation du Président à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

**- Nomination de Mr ALBOUY Laurent**

Sont présents et ont signé le registre de présence :

- M. MOLENAT Philippe, membre du Directoire.
- M. MOLENAT Pascale, membre du Directoire.
- M. Georges GOYON, Commissaire aux Comptes régulièrement convoqué, est absent et excusé.

Le secrétariat de la séance est assuré par Mme. MOLENAT Pascale.

M. MOLENAT Philippe, Président du Directoire, constate que le Directoire réunissant la présence effective de deux de ses membres, peut valablement délibérer.

Le Président rappelle que le Directoire est appelé à délibérer sur les questions figurant à l'ordre du jour.

Le Président du Directoire, Monsieur MOLENAT Philippe, indique qu'il souhaiterait être assisté d'un Directeur Général Délégué. Les fonctions du Directeur Général Délégué seront détaillées à travers une délégation de pouvoir.

Après en avoir délibéré, le Directoire, à l'unanimité, décide de nommer en qualité de Directeur Général Délégué non membre du Directoire :

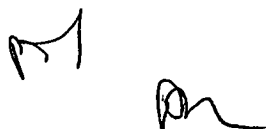
-Monsieur ALBOUY Laurent,

Cette nomination est effectuée pour une durée d'une année renouvelable par tacite reconduction. En cas de cessation des fonctions du Président du Directoire, les fonctions et attributions du Directeur Général Délégué seront maintenues jusqu'à la nomination d'un nouveau Président du Directoire.

Le Directoire décide qu'indépendamment du remboursement sur justification des frais de représentation et de déplacement, le Directeur Général Délégué aura droit, en rémunération de ses fonctions :

- à une somme fixe mensuelle brute de 1 845 EUROS.

Au cas où le Directeur Général Délégué cesserait d'exercer ses fonctions au cours d'un exercice, sa rémunération proportionnelle sera calculée au prorata du temps écoulé entre la date d'ouverture de l'exercice et celle de l'expiration desdites fonctions.



Le Directeur Général Délégué est autorisé à consentir des subdélégations ou substitutions de pouvoir pour une ou plusieurs opérations ou catégories d'opérations déterminées.

Remerciant le Directoire de la confiance qu'il veut bien lui témoigner, Monsieur ALBOUY Laurent déclare accepter ces fonctions.

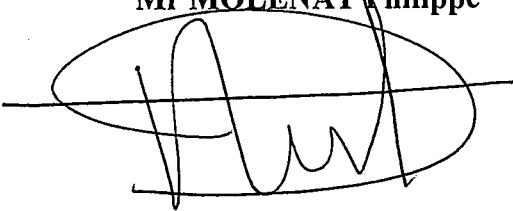
Le Directoire donne tous pouvoirs à Monsieur MOLENAT Philippe, Président, à l'effet de prendre toutes mesures utiles pour la mise en œuvre de la présente décision.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

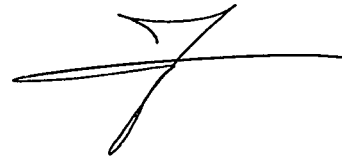
Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 12 heures.

Il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et un membre du Directoire.

**Le Président**  
**Mr MOLENAT Philippe**

A large, stylized handwritten signature in black ink, enclosed within a large, irregular oval shape.

**Un membre du Directoire**  
**Mr MOLENAT Pascale**

A handwritten signature in black ink, consisting of a horizontal line with a stylized, angular mark above it.